



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 9 mars 2012

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contrôles d'hygiène et de sécurité alimentaire sur Saint-Martin : le Préfet Philippe Chopin dresse un premier constat rassurant pour le consommateur, mais de mise en garde pour certains établissements.

Du 5 au 8 mars 2012, les services de l'Etat ont procédé, à la demande du Préfet Philippe Chopin, à des contrôles d'hygiène, de sécurité et de législation du travail dans différents établissements privés et publics du réseau de la distribution et de la production de denrées alimentaires. Les transports des marchandises ont également fait l'objet d'inspections.

C'est ainsi que plusieurs établissements de distribution de produits alimentaires ont été vérifiés et le constat est globalement rassurant pour le consommateur.

Les contrôles routiers, visant à vérifier le respect par les professionnels des conditions de transport des marchandises, ont permis la saisie de 50 kg de denrées alimentaires en cours de décongélation. Les faibles quantités saisies lors de ces contrôles montrent également une nette amélioration en la matière.

Le constat est toutefois nuancé concernant quelques établissements de restauration de Marigot. Certains feront l'objet de procédures de mises en conformité de leurs installations qui, si elles n'étaient pas rapidement mises en œuvre par les professionnels, pourraient aboutir à des fermetures temporaires.

Ces contrôles ont été réalisés conjointement par la DGCCRF, la DSV, l'inspection du travail et la gendarmerie, ils se renouvelleront périodiquement.